

DREETS

Normandie

**Effectuer votre
demande d'attestation
de perte de votre
autorisation d'exercer
via l'application
Démarche Numérique**

2026

*Unité Certification Sociale et
Paramédicale*

Démarche Numérique est une application gouvernementale qui permet aux organismes assurant des missions de service public de numériser des démarches administratives de façon sécurisée et simplifiée.

Le formulaire de « Demande d'attestation de perte d'autorisation d'exercer » a été développé dans ce but, afin de faciliter le dépôt de votre demande et son traitement par les gestionnaires du service.

QUI EST CONCERNE

1. Vous avez obtenu une autorisation d'exercer pour l'une des professions suivantes :

- Aide-soignant
- Audioprothésiste
- Auxiliaire de puériculture
- Conseiller en génétique
- Ergothérapeute
- Infirmier et spécialités infirmier
- Masseur kinésithérapeute
- Manipulateur en électroradiologie médicale
- Orthophoniste
- Pédicure podologue

2. Votre autorisation d'exercer a été délivrée par la région Normandie

REMARQUE : Si votre autorisation d'exercer n'a pas été délivrée en Normandie, il est inutile de déposer votre demande, celle-ci ne sera pas traitée

CREER UN COMPTE

Pour accéder à « Démarche Numérique », il faut créer un compte ou vous connecter via FRANCE CONNECT en utilisant votre compte personnel.

1. Cliquez sur « Accéder au **formulaire** »

Une nouvelle page s'ouvre dans Démarche Numérique :

2. Cliquez sur « [Créer un compte demarche-numerique.fr](#) »

Entrez une adresse de messagerie et créez un mot de passe. Un message vous sera envoyé pour finaliser votre inscription permettant la personnalisation et l'identification du demandeur.

3. Vous pouvez remplir le formulaire en plusieurs fois, **en fermant la page à tout moment.**

Les modifications que vous effectuez sont enregistrées automatiquement. Vous retrouverez votre brouillon dans l'onglet « Dossiers » en vous reconnectant et en cliquant sur « J'ai déjà un compte ».

REEMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE

1. Vous pouvez accéder directement à la page de présentation du formulaire sur le site de la DREETS en suivant le lien ci-après :

[Demande d'attestation pour perte d'un diplôme social ou paramédical et pour perte d'une autorisation d'exercer - Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#)

2. Lisez attentivement chaque étape et remplissez le formulaire de demande. Toutes les questions marquées par un astérisque (*) sont obligatoires.

Vous pouvez retrouver votre demande dans l'onglet « Dossiers » lorsque vous vous reconnectez.

Vous avez la possibilité de déposer des documents en cliquant sur « ».

3. Suivez chaque rubrique du formulaire
4. Vous avez la possibilité d'ajouter autant de pièces justificatives que vous estimez nécessaires au traitement de votre demande **en lien avec la profession demandée**

DEPOSER VOTRE DOSSIER

Une fois que vous avez fini l'enregistrement de votre demande et le dépôt de toutes les pièces justificatives

1. Vous pouvez envoyer votre dossier en cliquant en bas du formulaire sur « Déposez votre dossier ».
2. Vous recevrez alors un message d'accusé de réception qui vous notifie qu'il a bien été envoyé.
3. Au moment du traitement de votre dossier par un gestionnaire du service, vous recevrez un autre message qui vous notifie son « passage en instruction. »
4. Une fois votre dossier complet, vous recevez un message d'« acceptation » de votre dossier.
5. Vous recevrez votre attestation de perte d'autorisation d'exercer par courriel via la messagerie interne de DN

Pendant le temps d'instruction de votre demande (et avant que votre dossier ne soit déclaré complet), vous devez échanger avec votre gestionnaire en utilisant la messagerie interne à Démarche Numérique. Cela permet d'assurer un meilleur suivi de votre dossier. Vous pouvez ajouter des pièces supplémentaires dans la partie « Pièces justificatives complémentaires » en cliquant sur « ajoutez un élément ».

